

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 septembre 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} septembre 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Le Niger, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2020, entend organiser un débat au sommet sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : gouvernance mondiale post-COVID-19 », qui se tiendra le jeudi 24 septembre 2020 à 8 h 30.

Afin d'encadrer le débat sur le sujet examiné, le Niger a établi la note ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Abdou **Abarry**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} septembre 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

**Note de cadrage pour le débat au sommet du Conseil de sécurité
qui se tiendra le 24 septembre 2020, sur le thème « Maintien
de la paix et de la sécurité internationales : gouvernance mondiale
post-COVID-19 »**

I. Introduction

1. Durant sa présidence du Conseil de sécurité, la République du Niger propose l'organisation d'un débat au sommet dont le thème est « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : gouvernance mondiale post-COVID-19 ».
2. Le débat intervient à un moment où le monde est durement affecté d'une part, par la persistance de l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et ses incidences dans les domaines économique, social et politique et d'autre part, par la progression de nouveaux défis sécuritaires qui menacent dangereusement la paix et la sécurité internationales.
3. De son apparition en décembre 2019 à nos jours, l'épidémie de COVID-19 a conquis tous les continents n'épargnant aucune nation, petite ou grande. Avec ses lots de morts au quotidien elle a affecté les économies les plus fortes et engendré des tensions psychosociales, économiques et politiques de par le monde. Cette épidémie est venue mettre à nu toutes les fissures et les fragilités d'un système mondial déjà éprouvé par les multiples défis sécuritaires auxquels il peine à faire face. Ces défis ont pour noms entre autres, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le commerce illicite des armes, les changements climatiques et les pandémies.
4. La communauté internationale se trouve aujourd'hui en proie à un questionnement sur l'efficacité du système international, établi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à assurer les principaux objectifs qui lui ont été assignés, à savoir favoriser le progrès économique et social de tous les peuples et maintenir la paix et la sécurité internationales.
5. La réforme de la gouvernance mondiale sonne comme une nécessité de survie pour la communauté internationale. Une gouvernance internationale qui tiendrait compte de l'évolution, des réalités et des impératifs du monde actuel doit être mise en place.

II. Contexte

6. Soixante-quinze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, le monde se trouve en proie à un questionnement sur la nature d'une gouvernance mondiale qui serait à l'image des idéaux qui ont donné naissance à l'Organisation des Nations Unies, dont le Préambule de la Charte commence par « Nous, peuples des Nations Unies ». Cette entrée du Préambule rappelle fondamentalement que les institutions mondiales sont nées avec pour but de servir l'humanité et de donner aux nations du monde entier l'opportunité de se faire entendre et de façonner un monde ancré dans le multilatéralisme, car les destins des nations sont plus que jamais croisés.

7. Depuis leur création en 1945, les Nations Unies n'ont cessé de nous rappeler que le multilatéralisme est essentiel pour le bon fonctionnement du monde, non seulement par solidarité, mais aussi par nécessité. Malgré les nombreuses crises qui ont ébranlé la stabilité dans plusieurs régions, la paix et la sécurité internationales ont pu être maintenues conformément aux dispositions pertinentes de la Charte. Cet ordre multilatéral a protégé l'humanité des souffrances de la guerre tout en évitant une rupture majeure de la paix entre les nations, aidant ainsi le monde à jouir d'une certaine stabilité.

8. Cependant, la fin de la Seconde Guerre mondiale n'a pas été synonyme de paix totale partout. En effet, si les conflits de l'époque étaient entre États et alliances organisées autour d'idéologies et d'idéaux, aujourd'hui, la menace pour la paix et la sécurité internationales provient du terrorisme, de la cybercriminalité, des pandémies et des effets néfastes du changement climatique, qui ont remodelé la notion de risques sécuritaires mondiaux. Ces menaces, en plus des innombrables pertes en vies humaines, ont infligé des souffrances à la population civile, en particulier aux femmes et aux enfants, provoquant des mouvements massifs de personnes à la recherche de sécurité, de paix et de meilleures opportunités économiques.

9. La pandémie de COVID-19 est susceptible de déclencher des crises et de l'instabilité, en particulier dans les pays en situation de conflit ou de post-conflit, et d'exacerber les crises sécuritaires, sociales et économiques, qui, à leur tour, peuvent accentuer des troubles sociopolitiques. La pandémie de COVID-19 vient renforcer l'idée que l'action collective est vitale, démontrant que le multilatéralisme est nécessaire pour faire face aux problèmes mondiaux, de façon durable. Alors que les mesures de sécurité et d'atténuation des crises ont obligé nombre de nos pays à fermer leurs frontières, la pandémie vient nous rappeler qu'aucun pays n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas. Au lendemain de cette crise, nous devons au monde un engagement renouvelé en faveur d'un multilatéralisme véritable et inclusif.

10. En s'appuyant sur sa résolution [2532 \(2020\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité demande une cessation des hostilités dans toutes les situations dont il est saisi, et en soutien à l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général le 23 mars 2020, le Conseil est allé, malgré les fractures, au-delà de l'expression de préoccupations pour consolider un cadre politique clair pour faire face aux nouveaux types de menaces à la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'utiliser l'outil dont il dispose pour prévenir les phénomènes qui pourraient déboucher sur des crises sécuritaires à part entière et de renforcer le socle décisionnel, à ce moment de rupture systémique qui pourrait être un tournant décisif pour corriger les iniquités dans la participation effective des nations à la gouvernance mondiale, pour le bien collectif et pour renforcer davantage la paix et la sécurité internationales.

III. Objectif de la réunion

11. L'objectif de cette réunion est de discuter davantage des besoins de refonte de la gouvernance mondiale pour renforcer la convergence vers la paix et la sécurité mondiales durables. La pandémie actuelle a mis au jour les points faibles du système actuel et donne à la communauté internationale une occasion unique de refonder un nouvel ordre mondial, ancré dans les idéaux de solidarité économique, d'équité et de responsabilité, de coopération régionale accrue et de réformes de la gouvernance mondiale, qui favorise la participation égalitaire des nations et qui protège les plus vulnérables de nos communautés.

IV. Questions d'orientation

12. Quelques questions qui pourraient être abordées durant le débat sont :

- Comment le Conseil de sécurité devrait-il réagir aux changements potentiels de l'environnement sécuritaire international découlant de la pandémie de COVID-19 et de ses effets, compte tenu notamment de l'incertitude quant à la nature précise de ces changements ?
- La structure actuelle du Conseil de sécurité est-elle suffisamment outillée pour maintenir la paix et la sécurité internationales face à ces nouvelles menaces ?
- Quelles nouvelles mesures et quels mécanismes le Conseil de sécurité pourrait-il adopter afin de mobiliser les ressources mondiales de manière plus efficace et de mettre en place des mécanismes de sauvegarde réalisables pour faire face aux menaces non traditionnelles pour la sécurité, telles que les pandémies ?
- Comment saisir les moments de crise pour réformer et revigorer la gouvernance mondiale et le système des Nations Unies ? Comment mettre en place les mécanismes multilatéraux qui facilitent le type de coopération qui sera nécessaire pour atténuer les pires impacts de futures crises mondiales telles que les pandémies ?

V. Format de la réunion

13. La réunion se déroulera sous la forme d'un débat au sommet du Conseil de sécurité et sera présidé par le Président de la République du Niger, Mahamadou Issoufou.

VI. Intervenants clefs

- Le Secrétaire général
- Le Président de la Commission de l'Union africaine

VII. Résultats attendus

14. Il est attendu une déclaration du Président du Conseil de sécurité. Le Niger préparerait également une synthèse des diverses interventions et recommandations issues de ce débat.
